

CLUB DU VIEUX MANOIR

Fiche de renseignements pratiques pour INDIVIDUELS



Nous vous remercions de lire attentivement cette fiche de renseignements pratiques avant d'inscrire un participant (ou de vous inscrire si vous êtes majeur) à un camp-chantier-patrimoine du Club du Vieux Manoir.

Cette fiche est à conserver chez vous ; il ne faut pas la renvoyer avec le dossier d'inscription.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

**Club du Vieux Manoir
Secrétariat national
Ancienne Abbaye du Moncel
60 700 Pontpoint
03 44 72 33 98
contact@clubduvieuxmanoir.fr**

Se renseigner sur le Club du Vieux Manoir et les camps-chantiers-patrimoine

LE CLUB DU VIEUX MANOIR

Le Club du Vieux Manoir est une association d'Education Populaire fondée en 1952 par Maurice Duton, qui invente alors la notion de « loisir-chantier-patrimoine ». L'association est nationale, Reconnue d'Utilité Publique et reçoit les agréments du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et du Ministère de la Culture. Elle a accueilli depuis sa création plus de 100 000 jeunes dans plus de 240 monuments et sites.

Le Club du Vieux Manoir c'est d'abord une idée, celle de faire quelque chose ensemble. Le camp-chantier offre une forme d'émancipation en développant l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, le goût de l'effort, la valeur du bénévolat. Le participant devient acteur d'une vie en collectivité, d'une liberté d'entreprendre dans une activité de loisirs actifs et engagés.

LES ACTIVITES ET LE FONCTIONNEMENT DU CAMP-CHANTIER-PATRIMOINE

L'activité principale est le chantier : le chantier-expression, le chantier-passion, le chantier-loisir. C'est une activité de vacances ! Nos lieux de vie et d'activités sont des monuments, c'est l'originalité du Club du Vieux Manoir.

Tous nos séjours sont des camps de pleine nature ; les participants dorment sous des tentes collectives. Nous invitons les participants à privilégier les tentes de l'association, favorisant la vie collective, et le rangement des bagages. Toutefois, il est possible de prendre sa propre tente. L'installation du camp se fait par les participants. Chaque camp dispose d'un lieu de repli en cas d'urgence (orage par exemple). Il y a dans tous les cas des douches et des sanitaires en dur.

Le séjour s'organise autour du monument avec des activités de chantiers bien sûr : étude (dessins, relevés...), restauration (taille de pierre, maçonnerie de briques, de pierres, charpente, couverture...), entretien (taille de la végétation, nettoyage des chemins de visites...), activités culturelles (visites, animations des monuments...). Mais une part du séjour est également réservée à l'animation (veillées, découverte des environs, grands jeux, randonnées...) et à la vie quotidienne (conception des repas, entretien des lieux de vie...). Tous les jeunes participeront à ces activités, en équipes.

L'organisation du séjour est toujours dictée par la sécurité, le programme du chantier, l'âge des participants et les contraintes climatiques.

L'usage des téléphones portables est organisé par le directeur du séjour afin qu'il n'entrave ni la sécurité lors des activités ni le bon déroulement de la vie collective.

Les sorties libres du camp ne sont pas autorisées pour les participants mineurs. Pour eux sont prévues des sorties organisées avec l'encadrement et programmées dans le séjour.



LA MOTIVATION COMME CONDITION

S'intégrer à un groupe de jeunes sur un camp-chantier doit être un choix personnel. Il est indispensable d'être motivé. Un jeune qui ne serait pas volontaire ne saurait être placé d'office par ses parents ou ses responsables légaux.

L'association, avec le directeur du camp, se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont l'attitude serait en contradiction avec les règles de la vie de groupe, qui sont toujours en relation avec le cadre réglementaire et la charte des chantiers de jeunes bénévoles. Les parents ou responsables légaux doivent s'assurer d'une solution de retour du participant chez lui en cas d'interruption du séjour pour raison de santé, mais également en cas de difficulté d'adaptation ou de refus de la discipline de groupe.

AGE DE PARTICIPATION ET MIXITÉ

Les camps-chantiers-patrimoine sont accessibles de 14 à 21 ans selon les programmes, les conditions d'hébergement, etc. Il est impératif d'avoir l'âge requis au premier jour du chantier pour pouvoir participer. Aucune dérogation n'est acceptée. L'âge requis est indiqué dans le programme des chantiers, disponible sur notre site internet.

Les participants viennent de tous horizons culturels, sociaux et géographiques.

Les lieux de sommeil et de toilettes ne sont pas mixtes.

L'ENCADREMENT

Un camp-chantier du Club du Vieux Manoir est composé de jeunes, mais aussi d'une équipe d'encadrement dont les membres ont débuté comme participants puis ont suivi les formations techniques et pédagogiques dispensées depuis 1966 par l'École Pratique du Club du Vieux Manoir et soutenues par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Ministère de l'Éducation Nationale, Jeunesse et Vie Associative. Retenus pour leurs aptitudes et leurs compétences, ils sont devenus responsables BAFA puis BAFD. Les camps-chantiers portant la qualification « Monuments Historiques » peuvent par ailleurs accueillir, en complément de notre encadrement, un ou plusieurs artisans, spécialisé(s) dans l'activité concernée.

Prendre connaissance des informations administratives et remplir un dossier d'inscription

DATES ET DURÉE DES SÉJOURS

Les camps-chantiers se déroulent par sessions d'une ou deux semaines.

Les dates de séjour choisies doivent correspondre aux dates de début et de fin des sessions définies dans le programme des camps-chantiers. Nous vous remercions de les respecter, afin de garantir la qualité de la vie collective, de la formation des participants et de la réalisation des programmes. **Les arrivées avant le début du chantier et les départs après le dernier jour du chantier sont impossibles.**

Le programme des camps-chantiers et les dates des différentes sessions définies pour chaque monument sont consultables sur notre site Internet. Vous pouvez également contacter le secrétariat national en cas de doute ou de question.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Au-delà du délai légal de rétractation de 14 jours après la commande, tout paiement sera considéré comme définitif et le client ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf pour raison médicale ou en cas de force majeure (certificat médical ou autre justificatif à fournir). De même, le séjour restera dû dans sa totalité s'il est écourté à notre demande, à celle du participant ou de son responsable légal, pour des raisons autres que médicales ou cas de force majeure (certificat médical ou autre justificatif à fournir).

Nous ne remboursons dans tous les cas que les frais journaliers, pas les frais de cotisation-assurance. Les demandes de remboursement peuvent s'effectuer jusqu'à 60 jours après le départ du participant, auprès du Secrétariat national.

RESPONSABILITÉS

Si un participant enfreint les règles d'organisation d'un camp, le Club du Vieux Manoir ne sera pas responsable des conséquences de toute nature qui pourraient en découler, soit pour lui-même, soit pour des tiers. Les participants encore mineurs sont sous la responsabilité du Club du Vieux Manoir en vertu du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Nous nous réservons le droit de mettre fin à leur séjour et de demander leur retour au domicile pour des raisons de santé, difficultés d'adaptation ou refus de la discipline de groupe.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il est préférable de s'inscrire et de régler son séjour directement via notre site internet. Le dossier d'inscription complet est également téléchargeable sur notre site internet ou à demander auprès du secrétariat national.

Pour ceux ne souhaitant pas s'inscrire sur internet, le dossier est à renvoyer par courrier papier au secrétariat national, (signé et accompagné du paiement et des documents demandés), au minimum 15 jours avant le début du séjour.

Les modifications apportées après l'envoi du dossier d'inscription doivent être faites par écrit et porter la signature du responsable légal.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Cotisation-assurance (valable pour l'année) : 30 euros

Elle est à joindre impérativement au dossier d'inscription à renvoyer au secrétariat national.

Frais journaliers : 16 € par jour (les jours d'arrivée et de départ sont considérés comme des jours pleins). Ils sont à régler au moment de l'inscription ou, au plus tard, lors de l'arrivée du participant sur le chantier.

Bons CAF : La plupart des camps sont agréés pour le bénéfice des BONS VACANCES des CAF. Ceux-ci doivent nous être envoyés impérativement avant le 20 juin. Attention, certains camps ne sont pas éligibles, merci de joindre le secrétariat du Club du Vieux Manoir pour connaître lesquels. Si votre CAF a mis en place le dispositif VACAF, merci de joindre le secrétariat du Club du Vieux Manoir pour connaître l'éligibilité de nos chantiers.

Préparer son séjour en camp-chantier et ses bagages

MATÉRIEL ET BAGAGES

L'association fournit le matériel d'usage collectif (tentes, matériel de cuisine...). En fonction des sites de séjours, il peut-être demandé à chaque participant de se munir d'un set individuel comprenant au minimum : une assiette, des couverts, un bol, un verre, deux torchons. Il est préférable de privilégier des ustensiles peu fragiles, en métal ou en plastique.

En plus des affaires de toilettes, sac de couchage chaud (même en été), matelas mousse, lampe de poche, casquette, crème solaire..., nous vous recommandons de prendre des vêtements résistants, des vêtements de pluie et des vêtements chauds (même en été) ; des chaussures fermées, à bonnes semelles et, si vous le souhaitez, vos propres gants de chantiers.

Nous ne prenons aucune responsabilité vis à vis des objets que les participants emportent avec eux. Les objets de valeurs (bijoux, lecteur mp3, smartphone, console de jeux...) ne sont pas indispensables durant le séjour. Ils sont prohibés pendant les activités de chantiers. Il est possible de les confier au directeur en début de séjour, de même que les billets de train, les papiers d'identité, la carte Vitale, l'argent, ou tout autre objet de valeur.

VOYAGES

Le Club du Vieux Manoir ne prend pas en charge le voyage (organisation et frais) des participants vers les chantiers, ni à l'aller, ni au retour. L'accueil des participants se fait sur le chantier ; aucun accueil en gare n'est organisé. Ceci est expliqué dans la confirmation d'inscription. Pour vous aider dans vos transports, vous pouvez contacter les offices de tourisme, la mairie du lieu de votre camp, ou les gares SNCF les plus proches du chantier (www.voyages-sncf.com). Le secrétariat du Club du Vieux Manoir ne dispose pas de l'ensemble des horaires des réseaux de transports en commun permettant d'accéder aux chantiers.

Il est recommandé de ne pas réserver votre voyage sans avoir préalablement reçu du secrétariat national la confirmation d'inscription à votre chantier.